

Pascale Pouzoulet

A

Inspectrice de l'Éducation Nationale
pour la zone Europe du sud-est

Mesdames et Messieurs les Cheffes et chefs d'établissements
Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs des écoles,

Rome, le 22 septembre 2020

Note de liaison n°4

Parcours de formation professionnelle des enseignants recrutés locaux entrant dans le métier 1^{er} degré

Accompagner au mieux l'entrée dans le métier des enseignants non titulaires de l'Education nationale dans les établissements français à l'étranger est une des priorités de l'AEFE et une place est faite dans le plan de formation continue pour des stages à public désigné en direction de ces personnels.

Ces parcours concernent les enseignants du 1^{er} et du 2nd degré, sur un principe identique qui est celui d'une formation hybride incluant des temps en distanciel avec la plateforme Magistère et un stage en présentiel de 2 jours prévu dans le courant de l'année 2021.

Néanmoins, pour prendre en compte les différences organisationnelles régissant les pratiques professionnelles des deux degrés, le déroulement des parcours présente des différences entre le 1^{er} et le 2nd degré. Un temps commun sera mené lors de la **réunion de lancement du parcours du lundi 28 septembre 2020**, co-animé par l'IA-IPR et l'IEN de zone en présence de tous les stagiaires 1^{er} et 2nd degré et de tous les formateurs (CPAIEN, EMFE et EEMCP2)

La présente note concerne spécifiquement les enseignants débutant du 1^{er} degré, de la maternelle au CM2.

1 – Organisation de la formation

A partir de cette année, les enseignants débutants sont engagés dans un parcours de formation hybride de 63 heures qui se déroulera sur 2 années :

- 39 heures en 1^{ère} année, soit 11 modules thématiques mis en œuvre à distance ou en présentiel,
- 24 h la 2^{ème} année, soit 7 modules menés également en mode hybride.

Vous trouverez en annexe de cette note la présentation détaillée du parcours extraite du carnet de bord accompagnant la formation dans Magistère.

- Pour l'année 2020-2021, le calendrier prévisionnel est le suivant :

Date ou période	Contenu	Volume horaire
Lundi 28/09/2020 de 13 h à 16 h (<i>heure de Rome</i>)	Réunion de lancement de la formation (1 ^{er} distanciel) en inter degré animée par J-P Avril, IA-IPR et P Pouzoulet, IEN	3 heures
Du 30/09 au 15/12/2020	3 modules à distance dans Magistère : 3 fois 3h	9 heures
Les 18 et 19/01/2021	Stage - 3 modules en présentiel	12 heures
Du 20/01 au 30/06	5 modules à distance dans Magistère	15 heures

- Tous les modules à distance (27 heures au total) sont d'une durée de 3 heures et sont organisés selon le même modèle :

- 1h30 de visioconférence (temps synchrone) animée par des formateurs, rendez-vous obligatoire pour tous les stagiaires
- 1h30 d'activités à distance, suivies par un tuteur pour chaque stagiaire. Les tuteurs sont les EMFE, le CPAIEN et l'IEN.

Afin d'éviter que les visioconférences génèrent des absences répétées de professeurs devant classe, **ces temps de travail synchrones seront positionnés sur des temps hors-scolaires**, à savoir des mercredis après-midis. Comme il s'agit néanmoins d'un temps qui doit être comptabilisé comme temps de travail pour les stagiaires, il conviendra d'envisager **la reconnaissance de ces 27 heures de formation à distance au sein de l'école**. Par exemple, une réflexion peut être menée sur les 108 h d'obligation réglementaire de service des enseignants (cf paragraphe suivant)

2 – L'enseignant stagiaire dans l'école

Afin que les stagiaires puissent suivre au mieux ce parcours exigeant, j'invite les directeurs à mettre en place dans l'école les conditions matérielles les plus favorables pour faciliter leur engagement dans la formation.

- Il conviendra de prévoir, en cas de besoin exprimé par le stagiaire, un accès au sein de l'école à un poste informatique doté d'une connexion internet où l'enseignant pourra bénéficier de temps de travail au calme pour effectuer les tâches exigées par la formation à distance.
- Il ne serait pas raisonnable d'exiger des stagiaires que les 27 heures de formation à distance se cumulent, hors temps de présence devant élèves, avec l'intégralité des obligations de service des enseignants. Il est fortement souhaitable d'alléger les obligations des enseignants stagiaires (réunions, animations, ...) de façon à ce qu'ils puissent se consacrer pleinement à leur formation.
- Il est important de veiller à la bonne intégration de ces nouveaux enseignants, et de s'assurer qu'ils trouvent au sein de l'établissement un interlocuteur privilégié pour les questions du quotidien. Pour cela, il sera utile d'identifier un enseignant volontaire pour jouer ce rôle **d'accompagnant de proximité**. Une note spécifique sur le sujet parviendra très prochainement aux écoles qui sont concernées cette année par la présence d'enseignants débutants dans leur équipe pédagogique.

3 – Le suivi de l'enseignant stagiaire par les formateurs

Lors des temps de formation à distance, le stagiaire a un **tuteur attribué** (EMFE, CPAIEN ou IEN) qui est son correspondant pour tous les travaux qu'il est amené à remettre.

Les directeurs seront informés du nom du tuteur qui suivra les enseignants de leur école, et seront en contact avec lui ainsi qu'avec les autres formateurs.

Néanmoins, les éventuels problèmes d'engagement ou d'inadéquation flagrante au poste devront également être rapidement signalés.

4 – Le lancement de la formation

- Le jeudi 24/09/2020, les stagiaires vont recevoir la notification de leur inscription sur Magistère ainsi que leurs coordonnées de connexion.
- Lors de la réunion de lancement du 28/09, les stagiaires se verront présenter en détail leur parcours de formation et seront formés à la prise en main de Magistère
- Le premier module de la formation débutera dès le mercredi 30/09 à 14h30 (*heure de Rome*) par une première visioconférence (thématique : les outils de l'enseignant).

En conclusion, cette formation est bâtie de manière à constituer un réel accompagnement à l'entrée dans le métier, du « compagnonnage » de terrain jusqu'aux stages de zone.

La réussite de ce dispositif reposera sur l'engagement de tous, et le dialogue entre les différents intervenants auprès des enseignants stagiaires dans une visée formative et bienveillante.

Je vous remercie par avance pour votre engagement au service de cette formation des enseignants nouvellement recrutés qui vise à leur permettre d'entrer rapidement dans une pratique professionnelle assurée au bénéfice des élèves et de l'ensemble de l'école.